

VILLE DE MASCOUCHE

**Extrait du livre des délibérations d'une séance du conseil
de la Ville de Mascouche, tenue le 3 mars 2003**

03-03-105

APPROBATION / MÉMOIRE / AUDIENCES DU BAPE

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 02-10-535 adoptée le 7 octobre 2002, le Conseil municipal demandait que la municipalité puisse être entendue si des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement étaient tenues concernant le projet d'agrandissement de l'Usine de triage Lachenaie;

CONSIDÉRANT QUE ledit Bureau (BAPE) a confirmé à la Ville de Mascouche une présence pour la présentation de son mémoire sur ce projet lors d'une audition qui se tiendra le 4 mars prochain;

il est proposé par madame la conseillère Denise Cloutier Gauvreau appuyé par madame la conseillère Lise Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

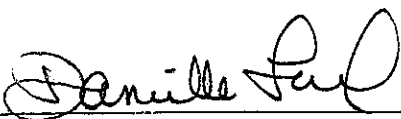
QUE le Conseil municipal entérine les demandes et recommandations contenues dans le mémoire sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de BFI – Usine de triage Lachenaie ltée, dont copie est annexée à la présente résolution sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil municipal, au nom des citoyens et citoyennes résidant dans le secteur avoisinant le site d'enfouissement et des contribuables devant assumer les coûts de l'usine de la Régie d'assainissement des eaux usées Lachenaie-Mascouche, demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de prendre en considération et de retenir les recommandations contenues dans ledit mémoire pour le bien-être environnemental et économique de la population mascouchoise.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Gilles Labbé, député du comté de Masson.

ADOPTÉ

Copie authentique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danielle Lord', written over a horizontal line.

Danielle Lord, greffière